



Ouverture de séance : **18h10**

Désignation du secrétaire de séance : **Mme de la Vauvre et Mme De Biasi**

Membres excusés :

- Mme Dexpert
- Madame Dubernet
- Monsieur Tauzin
- Mme Thiel
- M. Walter

membres présents : cf liste d'émargement

25 membres votants

Ordre du jour :

Modifications

1. Approbation Procès Verbal Conseil d'Administration du 02/02/23
2. Compte financier 2022
3. Modification RI : préface harcèlement.
4. Conventions
5. **Don du FSE**
6. **Répartition LOLF**
7. Présentation de la grille d'évaluation de l'oral du DNB juin 2023 + calendrier des épreuves
8. Ev@lang: bilan
9. Point avancée projet PHARe
10. Restauration scolaire : courrier CD pour non reversement SRH et augmentation du tarif journalier
11. Divers : *pas de questions diverses des parents et des enseignants*

Doc envoyés

- PV du 02/02
 - Documents COFI Etablissement et Agence comptable
 - Préambule RI sur Harcèlement
 - Grille d'évaluation de l'oral du DNB
1. **Approbation Procès Verbal Conseil d'Administration du 02/02/23**
ODJ : Préparation rentrée, répartition DGH/ DBM...
Vote : 25 pour
 2. **Compte financier 2022**

Mme Lemerrier, adjoint gestionnaire, présente le compte financier.
Voir rapport de l'ordonnateur.

Mme Tuffou, agent comptable et Mme Ferger, fondée de pouvoir confirment la bonne santé financière de l'Etablissement.
Voir rapport de l'agent comptable.

Mme Ronne remercie l'adjoint gestionnaire pour le travail effectué.

L'équipe de direction remercie Mme Tuffou et Mme Feger, la fondée de pouvoir pour le travail effectué ensemble.

VOTE : présents : 25 pour : 25 contre : 0 Abstention : 0

Affectation des réserves :

- - 55 697.57 € sur le service général
 - - 9 810.47 € sur le service restauration
- Soit un déficit de - 65 508.04 €**

VOTE : présents : 25 pour : 25 contre : 0 Abstention : 0

3. Modification RI : préface harcèlement.

Proposition d'insertion d'une disposition relative au harcèlement scolaire dans le préambule du règlement intérieur des EPLE

Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'établissement scolaire ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.

Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte.

Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.

L'établissement scolaire prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'administration.

Chaque année, l'établissement scolaire délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement.

VOTE : présents : 25 pour : 25 contre : 0 Abstention : 0

4. Conventions

- Convention opération collège au cinéma 2022-2023 entre le département de la Gironde, l'Education nationale et la société Artec
- Conventions pour la mise à disposition de la salle de spectacles des Carmes le 9 mai 2023 ainsi que les 28 mars et 24 et 25 mai 2023.
- Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées avec le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie)
- Convention de prestations artistiques avec la Compagnie Stheno pour le projet Lire en Délires
- Convention avec l'association Silex pour le projet de spectacle pyrotechnique

VOTE : présents : 25 pour : 25 contre : 0 Abstention : 0

5. Dons du FSE

Don du foyer pour l'action « Parcours de création d'une bande dessinée » : 200 euros.

Don du foyer pour l'action « La pyrotechnie au collège » : 550 euros.

VOTE : présents : 25 pour : 25 contre : 0 Abstention 0

6. Répartition LOLF

Crédits globalisés

Enveloppe des crédits globalisés alloués en avril 2023 : 5250 € contre 5 600 euros en 2022 soit - 350 euros

Rubriques	Reliquats 2022	Besoins	Proposition
13MS Manuels scolaires	19,35	900	890,00
13COR carnets	36	1656	1620,00
13 REP droits de repro	0	2740	2740,00
13 ADPPROJ Projets pédagogiques	10,25	0	0,00
	65,60		5250,00

VOTE : présents : 25 pour : 25 contre : 0 Abstention 0

7. Présentation de la grille d'évaluation de l'oral du DNB juin 2023 + calendrier des épreuves

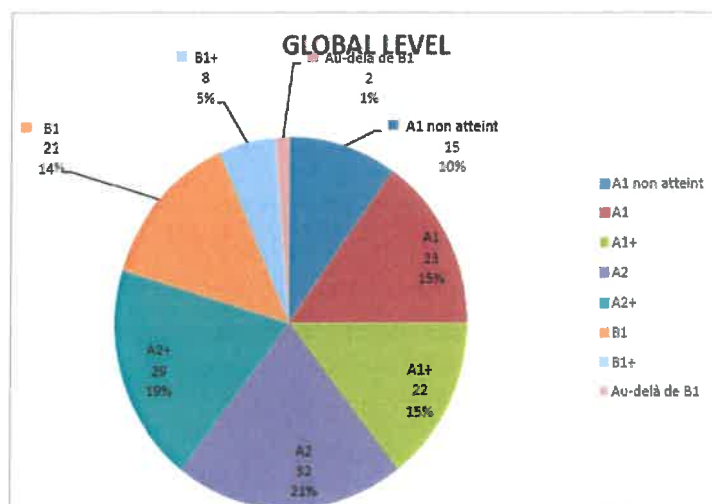
→ oral blanc : mercredi 3 mai, la matinée est banalisée (pas de cours pour les élèves de 6^e, 5^e et 4^e)

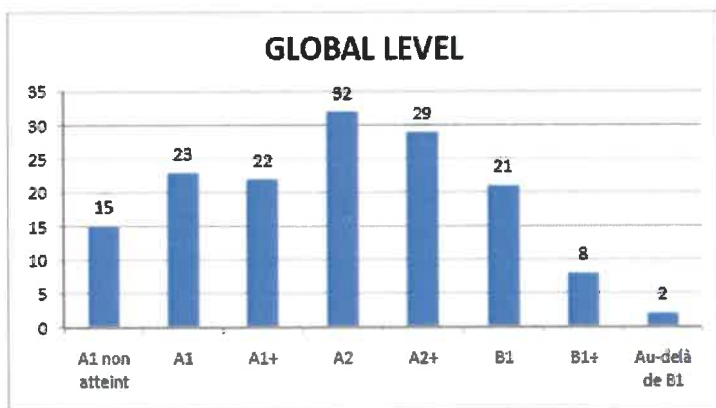
→ examen de l'oral le 14 juin (matinée banalisée)

→ épreuves écrites : 26 et 27 juin

8. Ev@lang: bilan

- Pour 152 candidats, niveau attendu A2
60 élèves n'ont pas le niveau requis.





9. Point avancée projet pHARe

Les élèves volontaires sont très investis dans le projet, interventions faites auprès de différentes classes du collège.

10. Restauration scolaire : courrier CD pour non reversement SRH et augmentation du tarif journalier

A l'automne 2022, dans un contexte économique sensible, le reversement restant à effectuer au titre du SRH de 2022 n'a pas été fait par le Conseil Départemental. En effet, le Département a souhaité accompagner de façon forte les collèges.

Pour notre Etablissement cette aide se traduit par deux mesures :

- Une exonération de la somme due de 34 550.30 euros (fonds de roulement inférieur à 30 jours au 1^{er} décembre 2022)
- Une baisse de 15 points du taux de reversement pour 2023, ce dernier étant recalculé au vu des situations de fonds de réserve au 1^{er} décembre 2022. Le taux notifié lors de l'envoi de la DGF 2023 était de 29 %. Le taux corrigé au vu de l'état au 1^{er} décembre 2022 des fonds de roulement est de 24 %. L'application de la baisse de 15 points sur ce taux corrigé pose donc le taux de reversement de notre établissement pour toute l'année civile 2023 à 9 %.

11. Divers

- Rallye citoyen :
projet déjà présent en 2021, reconduit cette année : participation d'une équipe de 12 collégiens le 04/05 au camp de Souge
- Opération Sea Cleaners :
Animation et sensibilisation des éco-délégués par des membres de l'association au collège le mercredi 26 avril + participation des élèves à une action de la mairie, samedi 29 avril une dizaine d'éco-délégués participeront accompagnés par Mme Sayo à une action de nettoyage de la piste cyclable.
- Stage établissement sur le climat scolaire :
concernera environ une quinzaine de personnes de l'établissement (enseignants, personnels, administratifs) , la première séance aura lieu le 12 mai (présentation) et une deuxième prévue le 30 mai.
- Organisation Foyer des élèves :
Sous la houlette de Thomas Geffre , volontaire du service civique, ouverture de foyer en février et livraison en avril de 2 Babyfoot offerts par le Conseil Départemental, le FSE a financé l'achat de chasubles et de ballons.

Le foyer est ouvert tous les jours sauf le mercredi. Les élèves s'inscrivent le matin. Les lundis sont réservés pour les sixièmes, les mardis pour les cinquièmes, les jeudis pour les quatrièmes et les vendredis pour les troisièmes.

- Intervention précarité menstruelle
Animation le 6 avril par 2 volontaires services civiques du conseil départemental pour évoquer la précarité menstruelle et accompagner l'installation des 2 distributeurs de protections hygiéniques. Vif succès de cette opération de communication à laquelle filles et garçons ont participé.
- Fin des devoirs faits : vendredi 12 mai.

Remerciements à Mme Lemerrier et Mme Montuzet pour le travail accompli pendant l'absence de Mme Lemerrier et leur engagement à toutes les 2 pour avoir assuré la continuité du service et le bon fonctionnement de l'établissement.

Mme la Principale annonce l'arrivée en sud-Gironde de Monsieur Christophe MARCOULET qui lui succèdera à la tête du collège à partir de septembre.

Mme la Principale invite les membres du CA au buffet préparé par les élèves de SEGPA, c'était un régal (beau et bon).

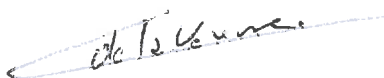
Fin de séance 20H20

Secrétaires de séance

Mme De BIASI



Mme de la VAUVRE



Chef d'établissement



